Informations de base	
1998/2174(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 1999: section III, Commission **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	VIOLA Vincenzo (PPE)	19/01/1998

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	DÜHRKOP DÜHRKOP Bárbara (PSE)	19/01/1998
BUDG Budgets	DÜHRKOP DÜHRKOP Bárbara (PSE)	19/01/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural		

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	LENZ Marlene (PPE)	04/02/1998
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	LENZ Marlene (PPE)	04/02/1998
AGRI Agriculture et développement rural	SONNEVELD Jan (PPE)	30/09/1997
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	RÜBIG Paul (PPE)	16/02/1998

ENER Recherche, développement technologique et énergie	FERBER Markus (PPE)	22/01/1998
ENER Recherche, développement technologique et énergie	FERBER Markus (PPE)	22/01/1998
RELA Relations économiques extérieures	SCHWAIGER Konrad K. (PPE)	22/01/1998
JURI Juridique et droits des citoyens	JANSSEN VAN RAAY James L. (UPE)	25/02/1998
REGI Politique régionale	NOVO Honório (GUE/NGL)	18/11/1997
TRAN Transports et tourisme		
TRAN Transports et tourisme	LATAILLADE Pierre (UPE)	20/01/1998
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	EISMA Doeke (ELDR)	21/01/1998
DEVE Développement et coopération	CUNNINGHAM Tony A. (PSE)	20/01/1998
LIBE Libertés publiques et affaires intérieures	DEPREZ Gérard (PPE)	14/12/1998
CONT Contrôle budgétaire	TILLICH Stanislaw (PPE)	22/07/1998
INST Institutionnelle	BRINKHORST Laurens Jan (ELDR)	14/12/1998
PECH Pêche	APOLINÁRIO José (PSE)	21/01/1998
FEMM Droits de la femme	GRÖNER Lissy (PSE)	03/02/1998

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2136	1998-11-23

Affaires économiques et financières ECOFIN	2095	1998-05-19
Budget	2150	1998-12-08
Budget	2138	1998-11-24

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/03/1998	Vote en commission		Résumé
18/03/1998	Dépôt du rapport budgétaire préparatoire	A4-0103/1998	
01/04/1998	Débat en plénière		
19/05/1998	Débat au Conseil		
30/05/1998	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(1998)0800	
09/09/1998	Publication du projet de budget du Conseil	10544/1998	
09/09/1998	Reconsultation officielle du Parlement		
19/10/1998	Vote en commission		
19/10/1998	Dépôt du rapport budgétaire	A4-0360/1998	
20/10/1998	Débat en plénière		
23/11/1998	Débat au Conseil		
24/11/1998	Adoption par le Conseil du budget modifié		
24/11/1998	Débat/examen prevu au Conseil	13403/1998	
08/12/1998	Débat au Conseil		
08/12/1998	Vote en commission, 2ème lecture		
08/12/1998	Dépôt du rapport budgétaire de la commission, 2ème lecture	A4-0500/1998	
14/12/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
15/12/1998	Débat en plénière		
17/12/1998	Fin de la procédure au Parlement		
12/02/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/2174(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 177 Traité CE (avant Amsterdam) E 203 Traité CECA C 078
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	BUDG/4/10637 BUDG/4/09890

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire préparatoire déposé		A4-0103/1998 JO C 138 04.05.1998, p. 0005	18/03/1998	
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T4-0202/1998 JO C 138 04.05.1998, p. 0138-0149	02/04/1998	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A4-0360/1998 JO C 341 09.11.1998, p. 0008	19/10/1998	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T4-0614/1998 JO C 341 09.11.1998, p. 0100-0112	22/10/1998	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 2ème lecture		A4-0500/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0006	08/12/1998	
Budget final adopté par le Parlement		T4-0749/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0193-0212	17/12/1998	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	10544/1998	09/09/1998	Résumé
Projet de budget modifié du Conseil	13403/1998	24/11/1998	Résumé
Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget	13484/1998	24/11/1998	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(1998)0800	30/05/1998	Résumé
Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget	SEC(1998)1766	28/10/1998	Résumé

Acte final

Budget 1999/0105
JO L 039 12.02.1999, p. 0001

Budget 1999: section III, Commission

1998/2174(BUD) - 24/11/1998

En date du 24 novembre 1998, le Conseil a procédé à sa deuxième lecture du projet de budget des Communautés pour 1999. Avant de procéder à la deuxième lecture, le Conseil a rencontré une délégation du Parlement européen conduite par M. SAMLAND, Président de la commission des budgets. Au cours de cette rencontre, la délégation du Parlement et le Conseil ont abordé les différentes questions liées à la procédure budgétaire 1999 : -les deux branches de l'Autorité budgétaire sont parvenues à un accord général sur les principaux éléments du projet de budget pour 1999, c'est-à-dire : .le contenu de la lettre rectificative 1 au projet de budget concernant essentiellement les dépenses agricoles et celles liées aux accords internationaux en matière de pêche ainsi que l'établissement d'une structure d'accueil pour le financement en 1999 d'actions d'aide alimentaire de la Russie pour un montant de 400 MEUROs reportés de l'exercice 1998 et l'inscription à la réserve pour un motant de 100 MEUROs dont 20 MEUROs sont destinés à renforcer les mesures environnementales dans le domaine agricole; .les réductions à opérer sur les crédits des différentes rubriques des perspectives financières ainsi que d'autres modifications à apporter aux amendements du Parlement. Les deux branches de l'Autorité budgétaire se sont également entendues sur le renfrocement des crédits du FSE pour un montant de 695 MEUROs ainsi que des crédits de PHARE pour un montant de 50 MEUROs. En ce qui concerne la réserve stratégique demandée par le Parlement européen (réserves spéciales pour un montant de 1.540 MEUROs en crédits d'engagement), le Conseil a totalement rejeté cet amendement qu'il considère comme une modification du budget. Il annonce à cet égard sa ferme intention de rejeter tout amendement d'effet analogue que le Parlement adopterait lors de sa deuxième lecture du budget prévue pour le 17 décembre 1998. Enfin en ce qui concerne les principaux résultats de la deuxième lecture du budget par le Conseil on notera les éléments suivants: -respect de l'Accord interinstitutionnel sur les bases légales; -évaluation des besoins en vue d'assurer des inscriptions budgétaires réalistes; -répartition équilibrée des économies sur toutes les rubriques des perspectives financières (une réduction des crédits d'une de ces rubriques devant entraîner également la réduction d'autres rubriques).

Budget 1999: section III, Commission

1998/2174(BUD) - 30/05/1998

OBJECTIF : présentation de l'avant-projet de budget des Communautés pour l'exercice 1999 - Section Commission. CONTENU : l'avant-projet de budget (APB) de 1999 est le premier exprimé en euros et le dernier couvert par les perspectives financières d'Edimbourg ("Paquet Delors II"). Il est aussi celui de la transition vers les priorités politiques identifiées dans l'AGENDA 200 (COS0590). Les propositions de dépenses s'élèvent à 96,92 milliards d'euros en crédits pour engagements et à 86,35 milliards d'euros en crédits pour paiements. La Commission estime ainsi avoir scrupuleusement respecté les objectifs budgétaires établis lors du débat d'orientation du 28 janvier 1998. Les dépenses communautaires augmentent dans les mêmes proportions que les dépenses publiques des Etats membres afin de suivre la politique de rigueur et d'équilibre budgétaire observé dans les Etats membres. Par rapport au budget 1998, les taux d'accroissement atteignent 3,38% pour les paiements et 6,47% pour les engagements. Ces taux d'augmentation sont essentiellement imputables au financement soutenu des actions structurelles. En effet, les crédits affectés aux actions structurelles pour solder le paquet Delors II augmentent de 16,6% pour les engagements et de 9% pour les paiements et visent à prendre en considération les reliquats des années antérieures. En contrepartie, pour l'ensemble des autres rubriques (dépenses agricoles, politiques internes, actions extérieures, et dépenses administratives), les taux d'augmentation se limitent à +0,56% en engagements et +0,49% en paiements. En ce qui concerne les politiques internes, les ressources ont été concentrées sur certaines grandes priorités qui peuvent particulièrement servir l'emploi et la croissance, telle que l'initiative "Emploi" et les réseaux transeuropéens ainsi que la recherche et le développement technologique. Pour les actions extérieures, l'accent est mis sur les politiques de coopération avec les PECO et des pays méditerranéens, impliquant d'importants redéploiements dans d'autres secteurs d'intervention. Au total, l'APB reste très au-dessous des plafonds de dépenses autorisés par les persepctives financières. De même, les ressources propres pour le financement du budget 1999 (soit 1,11% du PNB global des Etats membres), sont très inférieures au plafond des ressources propres qui avait été fixé à 1,27%. En ce qui concerne plus spécifiquement certaines dépenses, on notera tout particuièrement que : -les dépenses agricoles, qui sont les dernières avant la réforme de la PAC liée à l'AGENDA 2000, sont marquées un fonctionnement à plein régime des mécanismes de la PAC réformée en 1992 (en particulier mesures d'accompagnement), au retour à la normale sur les marchés agricoles des produits animaux et à la prolongation du cadre réglementaire de la PAC, hormis pour le secteur de l'huile d'olive (soit maintien des crédits agricoles au niveau de 1998 : 40,44 milliards d'euros alors que la ligne directrice agricole avait prévu 45,2 milliards d'euros) ; -les interventions structurelles sont en nette augmentation (+16,6% par rapport à 1998), vu la rebudgétisation de 1.534 millions d'euros non utilisés de 1997 et correspondant à des crédits accumulés, en crédits d'engagements, sur toute la période de perspectives financières Delors II (1994-1999) ; -les politiques internes sont marquées par la volonté politique des Etats membres de s'engager dans le domaine de l'emploi (+3% par rapport à 1998) : les priorités sont celles de l'initiative "Emploi" (420 millions d'euros pour la période 1998-2000), la R&D (première année du Vème programme-cadre avec 3.570 MEUROs prévus en 1998) et les réseaux transeuropéens (+10% en moyenne) ; -les actions extérieures sont marquées par la poursuite de l'effort vis-à-vis des PECO dans le cadre de la stratégie de pré-adhésion (soit 1.450 millions d'euros dont la plus grande partie va à PHARE) et des aides aux paartenaires méditerranéens.

Budget 1999: section III, Commission

1998/2174(BUD) - 22/10/1998 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de Mme Barbara DÜHRKOP DÜHRKOP (PSE, E), le Parlement s'est prononcé en première lecture sur le projet de budget de 1999 qui s'élève à plus de 98,629 milliards d'euros en crédits d'engagement et à 89,565 milliards d'euros en crédits de paiement (6% et 2,8% de plus par rapport à 1998). Il s'agit d'un budget de rigueur avec une augmentation limitée des dépenses de l'Union conformément à une augmentation limitée des dépenses des budgets nationaux. Il s'agit également d'un budget stratégique qui agira comme une "ceinture de sécurité" si au printemps 1999 le Conseil et le Parlement n'arrivent pas à un accord interinstitutionnel sur les perspectives financières 2000-2006. Pour s'armer face à une telle éventualité, le Parlement propose la création de 4 réserves stratégiques : 1) actions structurelles : +2,3 milliards d'euros en crédits de paiement ; 2) politiques internes : +800 millions d'euros en paiement, entre autres pour le financement des réseaux ; 3) actions extérieures : +500 millions d'euros en crédits paiement (aide humanitaire, initiatives liées à l'élargissement, programmes MEDA, TACIS, PHARE) ; 4) dépenses administratives : 200 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement. En effet, dans le cas d'un désaccord sur les perspectives financières, le budget sera élaboré selon les dispositions de l'article 203 du Traité qui prévoit en ce qui concerne les dépenses non obligatoires un taux maximum d'augmentation calculé en

fonction du PNB dans la Communauté, de la variation moyenne des budgets des Etats membres et de l'évolution du coût de la vie au cours du dernier exercice. Dans ce cas, le Parlement a intérêt à fixer le plafond des dépenses au maximum autorisé puisque ce montant servira de base pour le calcul des budgets suivants. En ce qui concerne le programme ECHO (aide humanitaire), le Parlement a débloqué les crédits qu'il proposait de mettre en réserve (330 millions d'euros). En effet, les 2 conditions posées par le Parlement (mise à disposition du rapport de l'UCLAF et engagement de la Commission à donner tout renseignement pertinent aux tribunaux compétents) ont été remplies. En ce qui concerne les priorités du budget, on retrouve l'emploi, l'Europe de la connaissance, la défense de l'environnement et le renforcement de l'action extérieure de l'Union. Ces priorités se concrétisent comme suit : .dépenses agricoles : les crédits prévus sont de 40,45 milliards d'euros, en attendant la lettre rectificative de la Commission; . actions structurelles : réduction de 500 millions d'euros en crédits de paiement et création d'une réserve de 1,5 milliard en crédits d'engagement pour les pays qui ont des problèmes d'absorption. A l'intérieur de l'enveloppe globale (4,25 milliards en crédits d'engagement), renforcement des programmes RECHAR (charbon), RESIDER (acier) et REGIS II (régions ultrapériphériques) ainsi que de l'initiative Peace pour l'Irlande du Nord (100 millions d'euros); .politiques internes : augmentation de 99 millions d'euros pour le programme LEONARDO et augmentation moins importante pour SOCRATES, lancement d'actions pilotes et préparatoires pour le programme CONNECT (innovation et renforcement de l'"Europe de la connaissance") et renforcement des actions en faveur de l'emploi, de l'environnement, de l'information du citoyen. En ce quiconcerne la recherche (60% des crédits de la rubrique), le Parlement s'est engagé à trouver un compromis avec le Conseil pour permettre au programme de démarrer début 1999; .actions extérieures : l'enveloppe est de 5 milliards en crédits d'engagement, de 4 milliards en crédits de paiement. Le Parlement a placé dans une réserve environ 130 millions du programme TACIS et 30 millions pour la reconstruction en ex-Yougoslavie. En ce qui concerne le budget administratif, le Parlement ne propose pas d'augmentation supplémentaire pour le personnel. En raison des crédits limités, il sera procédé à une nouvelle répartition des tâches.

Budget 1999: section III, Commission

1998/2174(BUD) - 28/10/1998 - Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget

OBJECTIF : présentation par la Commission européenne d'une lettre rectificative numéro 1 à l'avant-projet de budget (APB) 1999. CONTENU : la présente lettre rectificative à l'APB 1999 vise à actualiser la prévision des dépenses agricoles du budget, conformément à la décision du trilogue institutionnel du 08.04.1997. Plus spécifiquement, cette lettre rectificative porte sur une augmentation des besoins budgétaires pour le FEOGA-Garantie en 1999 de +513 millions d'euros (soit 1,2% des crédits agricoles de l'APB). L'accroissement des dépenses se justifie principalement par une déterioration de certains marchés agricoles (évolution de la conjoncture agricole chiffrée à +436 millions d'euros). Pour le reste, la lettre budgétise les décisions législatives agricoles intervenues depuis le 29.04.1998, date de la présentation de l'APB 1999 (évolution de la législation agricole chiffrée à +77 millions d'euros). Globalement, sur les 23 chapitres budgétaires, 21 sont modifiés ; les crédits demandés augmentent pour 10 secteurs agricoles (+1.667 millions d'euros), alors qu'ils diminuent pour 11 autres secteurs (-1.154 millions d'euros). Les principales variations budgétaires peuvent se résumer comme suit : -accroissement des dépenses prévisibles dans les secteurs des cultures arables, du sucre, de l'huile d'olive, des plantes textiles, de la viande porcine et des aides-agrimonétaires (en cause : la dégradation des prix mondiaux ou la hausse des surfaces éligibles); -réduction des dépenses prévisibles dans le secteur des fruits et légumes, du vin, des produits laitiers, de la viande bovine et ovine et l'apurement des comptes (en cause : baisse de la production, moindres arrachages, amélioration du marché pour le beurre, moindre déterioration des prix de référence pour la viande). Enfin, des aménagements sont également prévus à la rubrique 4 du budget (dépenses extérieures) visant à réduire de 12 millions d'euros les dépenses initialement prévues pour l'aide à la Bosnie (limitées à un P.M. dans le budget) et les accords de pêche internationaux. Au total, la lettre rectificative prévoit une augmentation budgétaire de 501 millions d'euros en crédits d'engagements.

Budget 1999: section III, Commission

1998/2174(BUD) - 17/12/1998

Le Parlement européen a adopté en deuxième lecture un budget de 96.929 millions d'euros en crédits d'engagement et 85.558 millions d'euros en crédits de paiement, ce qui représente 1,10% du PNB de Etats membres alors que le plafond des ressources propres est fixé à 1,27% du PNB. 40.440 millions d'euros (en engagement et en paiement) seront consacrés à la politique agricole commune. Les actions structurelles se voient attribuer 39.025 millions d'euros en engagement et 30.450 millions d'euros en paiement. 5.862 millions d'euros en engagement et 5.021 en paiement seront consacrés aux politiques internes. Les actions extérieures se voient, pour leur part, octroyer 5.908 millions d'euros en engagement et 3.952 millions d'euros en paiement. Le reste du budget est réparti entre les dépenses administratives et les réserves. Pour le Parlement, l'adoption de ce budget constitue un premier pas vers un nouvel accord interinstitutionnel 2000-2006 qui devra prévoir plus de flexibilité entre catégories de dépenses et une modification de la répartition entre dépenses obligatoires et dépenses non obligatoires. Il constate que lors de cette concertation budgétaire, le Conseil a ouvert la voie vers une véritable codécision PE/Conseil budgétaire et se réjouit de cette coopération à l'aube d'une négociation importante pour les futures perspectives financières. Toutefois, le Parlement constate que le Conseil a rejeté certaines de ses propositions, comme notamment celle d'inscrire dans la réserve les crédits de la rubrique 2 (dépenses structurelles) non-utilisés en 1999. Pour le Parlement, les crédits de cette rubrique devraient être considérés comme un objectif de dépense, la Commission est donc une fois de plus invitée à reporter les crédits non-utilisés des Fonds structurels à l'exercice 2000. Le Parlement met, par ailleurs, une fois de plus en doute la capacité des pays bénéficiaires à absorber les ressources supplémentaires prévues par le Conseil européen pour le programme PHARE mais accepte néanmoins d'augmenter les crédits d'engagement prévus pour ce programme (+48 millions d'euros). Il approuve l'approche commune visant à renforcer certaines actions extérieures pour la réhabilitation et la reconstruction en Amérique latine, la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, les forêts tropicales ou l'appui aux ONG agissant dans les PVD. Il approuve également l'inscription de 30 millions d'euros à la réserve pour la reconstruction en ex-Yougoslavie ainsi que la réserve relative au financement de TACIS, compte tenu des mesures d'urgence prévues en Russie (aide alimentaire de 400 millions d'euros sur le budget 1998). Enfin, il note avec satisfaction l'engagement pris par M. Liikanen concernant la transparence future sur les crédits utilisés pour la partie B du budget. En conclusion, le Parlement estime que ce premier budget en euros jette la base pour les nouvelles perspectives financières qui conditionneront l'action de l'Union européenne au début du siècle prochain. C'est un budget rigoureux mais qui répond aux intérêts et aux préoccupations des citoyens.

Budget 1999: section III, Commission

1998/2174(BUD) - 09/09/1998

OBJECTIF : présentation du projet de budget pour l'exercice 1999, tel qu'établi par le Conseil. CONTENU : le projet de budget du Conseil s'établit comme suit : -96,521 milliards d'euros en crédits pour engagements (c/e); -85,873 milliards d'euros en crédits pour paiements (c/p). Les c/e augmentent de 6,05% par rapport au budget 1998 alors que les c/p varient de 2,81%. Les crédits opérationnels varient de + 6,28% en c/e et de +2, 87% en c/p. En établissant le projet de budget pour l'exercice 1999, le Conseil s'en est tenu à une approche consistant à soumettre les dépenses opérationnelles : 1) à l'examen d'une lettre rectificative concernant les dépenses agricoles pour tenir compte à la fois des décisions du Conseil "Agriculture" de juin 1998 et des prévisions actualisées des besoins, 2) au respect des engagements d'Edimbourg relativement aux actions structurelles. Par ailleurs, le projet de budget identifie des priorités claires à l'intérieur des enveloppes financières disponibles pour les autres politiques. Il prend également en compte les critères inscrits dans l'accord interinstitutionnel sur les bases légales. Sur la base de cette approche, le Conseil a décidé : -de maintenir les dépenses agricoles et les dépenses structurelles (rubriques 1 et 2) au niveau demandé dans l'APB par la Commission, soit respectivement 40,44 milliards d'euros en c/e et c/p pour les dépenses agricoles et 39,025 milliards d'euros en c/e et 30,95 en c/p pour les actions structurelles (le Conseil a également décidé de renforcer le programme PEACE dans le cadre de la rubrique 2); -de réduire les crédits (pour engagements et pour paiements) de la rubrique 3 (politiques internes -essentiellement recherche et réseaux transeuropéens-: 5,449 milliards d'euros en c/e et 4,809 en c/p); -d'augmenter les engagements des actions extérieures (5,992 milliards d'euros) et de réduire les paiements de cette même rubrique (4,059 milliards d'euros). L'augmentation bénéficie principalement au programme PHARE. En outre, la PESC bénéficie d'un financement de 30 millions d'euros en c/e et 22,95 millions d'euros en c/p ventilés sur 6 lignes. Enfin, le Conseil a décidé de ne pas budgétiser le FED et a maintenu la classification de l'ensemble des lignes déjà existantes dans le budget 1998. Il a également accepté la classification proposée par la Commission pour les lignes nouvelles.